

Situation du département de la Guadeloupe consolidée au 30 avril 2010

25,5 millions d'euros d'encours de crédit traités en médiation au 30 avril 2010 :

- 125 entreprises ont saisi la Médiation départementale du crédit
- 79 dossiers ont été acceptés et pris en charge en médiation
- 64 % des dossiers déposés ont été acceptés en médiation
- 60 dossiers sont désormais instruits et clôturés en médiation
- Le taux de dossiers ressortant en médiation réussie est de 43,3 %, soit 29 dossiers.
- 12 dossiers sont encours d'instruction

Le dispositif de médiation depuis son lancement en novembre 2008 a donc contribué dans le département de la Guadeloupe, en lien avec les services de l'Etat, à :

- débloquer près de 15,0 millions euros de crédit (hors écrasement des dettes)
- préserver près de 1 600 emplois.

Nature des difficultés rencontrées :

- les difficultés de financement touchant principalement les lignes de découvert et les besoins de crédit à court terme constituent la principale cause de saisine du médiateur (81 %)
- les banques constituent les principaux acteurs concernés (95 % des dossiers traités en médiation)
- 4 dossiers concernent exclusivement les sociétés d'assurance crédit ou d'affacturage
- 1 dossier dépassant le cadre de la médiation bancaire ou d'assurance crédit ont été transférés au TPG afin d'identifier des solutions adaptées aux difficultés structurelles rencontrées

Typologie des entreprises concernées :

- plus de 98 % des entreprises en médiation sont des TPE ou des PME de moins de 50 salariés

Secteurs d'activité	Guadeloupe
Services	32 %
Commerce	45 %
Industrie	9 %
BTP	11 %
Agriculture	3 %

Niveau moyen des encours de crédit traités en médiation :

- les montants des encours de crédit traités en médiation sont inférieurs à 50 000 € dans 44 % des cas
- dans 32 % des cas, ils sont compris entre 50 000 et 150 000€
- dans 11 % des cas supérieurs à 500 000 €